



Expertise d'une maison jugée en indivision

Par **bluesgomets**, le **16/02/2008 à 14:29**

Bonjour,

J'ai acheté en février 2006 grâce à mon apport personnel, une maison avec mon ex concubin, qui se dernier n'a payer que 4 demi loyer avant notre séparation. deux ans après (sans que monsieur n'ai remis les pieds dans la maison) a fait faire une expertise de la maison par son ami agent immobilier sans que ce dernier se présente à la maison, donc sans connaître l'intérieur de la maison ni le derrière car propriété privée.

Mes questions sont les suivantes:

- peut donc faire l'expertise d'une maison sans l'accord des propriétaires? d'ailleurs vu que c'est son ami, il n'y a pas biensur de facture la justifiant.
- est-ce possible d'évaluer une maison sans la visiter?
- puis-je porter plainte pour escroquerie et fraude, d'autant que la maison est fortement évalué par rapport au prix d'achat?

Merci par avance, j'ai été manipulé pour cet achat et il est hors de question qu'un tel personnage puisse agir encore ainsi, c'est le bien de mes enfants.

J'attends votre réponse avec impatience.

nathalie